

# REGLEMENT DE LA 3<sup>ème</sup> COUPE de BELGIQUE 2017.

Les équipes, de 2 à 4 personnes, s'affrontent lors d'une dégustation à l'aveugle de 10 vins exclusivement français.

Le recours à vos notes personnelles de dégustation est autorisé.

Vous devez vous munir de vos 6 verres de dégustation.

Les incohérences entraînent la nullité de l'ensemble de la réponse.

Les décisions du jury sont sans appel.

Répartition des points :

- 10 points pour le cépage unique ou majoritaire, 5 points pour un cépage minoritaire à plus de 20%, 1 point pour les autres cépages minoritaires.
- 6 points pour la grande région.
- 3 points pour l'appellation, 1 à 2 points suivant la proximité de l'appellation voisine.
- 1 point pour le millésime, si la région est bonne.

Le temps de réflexion est limité à plus ou moins 8 minutes par vin. Un timer vous donnera en permanence le temps restant.

La première feuille de réponses sera rendue après les 5 premiers vins.

Suit une interruption de 15 minutes, avant que ne démarre la seconde manche.

A la fin de celle-ci, des sandwiches garnis ainsi que des vins du salon vous seront proposés en attendant la fin des corrections.

L'identité des 10 vins vous sera alors révélée ainsi que les statistiques sur vos performances.

Les ex-aequo seront départagés par leur score sur les cépages.

Les 10 premières équipes seront proclamées et les lots distribués.